

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2197

9 septembre 2013

SOMMAIRE

3B4Sports S.A.	105410	Berenberg Lux Invest S.A.	105454
4 C	105411	B & L communications	105414
4Keys Capital Management S.à r.l.	105411	Centerra Luxembourg (III) S.à.r.l.	105419
Aabar Commodities S.à r.l.	105448	Ciné Invest S.A.	105455
Abbey Europe S.A.	105418	cK - Comptabilité & Fiscalité S. à r. l. ...	105410
Abbey Europe S.A.	105420	CLDF Management S. à r.l.	105416
Abbey Europe S.A.	105419	Commodities S.à r.l.	105448
Abbey Europe S.A.	105420	Diehl Luxembourg S.à r.l.	105416
Abes Invest S.A.	105420	Immo du Château S.A.	105411
Agilis Engineering S.A.	105456	in-edit S.à r.l.	105416
agri.capital Luxembourg S.à r.l.	105413	ista Holdco 1 S.A.	105417
Aldgate Tower Investments S.à r.l.	105414	Javac S.A.	105411
Alpha Trains EMIL S.à r.l.	105415	Just Football	105412
Alpha Trains STS S.à r.l.	105415	Lotus Bleu S.à r.l.	105413
Amstram Invest S.A.	105413	LuxCloud S.A.	105412
Ananya Two S.à r.l.	105416	Mediterranean Solutions S.A.	105414
Annecy Capital S.A. (SPF)	105414	Redevco Asian Investments S.A.	105450
Apache Luxembourg Holdings IV	105419	Redi Investments S.A.	105432
A.P.E.M.H., société cooperative	105417	Riddick SPF, S.A.	105433
Apollo Asia (Lux) SPV S.à r.l.	105417	Riggi S.à r.l.	105430
A.R.T. - Absolute Return Target Fund ..	105417	Rive Private Investment	105421
Ashwell Rated S.A.	105419	Silverline S.à r.l.	105434
Ashwell Rated S.A.	105418	Smiths Detection (Operations & Services) Luxembourg S.à r.l.	105448
A.S.T.	105415	Sun Constellation Luxco S.à r.l.	105444
Atelier 70- Architecture et Urbanisme S.à.r.l.	105456	Sympa S.A.	105413
Atlantico Invest S.A.	105434	Telenet International Finance S.à r.l. ...	105450
Auberge THILLSMILLEN S.à r.l.	105418	Toitures Powel S.à r.l.	105415
Audia Plastics S.à r.l.	105420	Weatherford Capital Ltd. Luxembourg Branch	105410
Automobiles Mike RIGALLI S.à.r.l.	105418	Xieon Networks Solutions S.à r.l.	105412
Aztiq Pharma Partners S.C.A., SICAR ..	105420	Zambon Advance Luxembourg S.A.	105410
Bain Capital Everest Manager Holding SCA	105412	Zap S.A.	105410
Balber Finance S.à r.l.	105417	Zetland	105416
Barclays Aegis Investments S.à r.l.	105418		

Weatherford Capital Ltd. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la société mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Weatherford Capital Management Services Limited Liability Company

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013099503/12.

(130119960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Zap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.261.

—
EXTRAIT

En date du 15 juillet 2013, le conseil d'administration a pris la résolution de changer le siège social de la Société au 35A, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099517/12.

(130119633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Zambon Advance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 89.724.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZAMBON ADVANCE LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013099516/10.

(130120301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

3B4Sports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099525/10.

(130120627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

cK - Comptabilité & Fiscalité S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6467 Echternach, 8, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 119.890.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weber-Köhler, Kornelia.

Référence de publication: 2013099584/10.

(130121229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

4 C, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 152.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2013099528/12.

(130119889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

4Keys Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 151.916.

Société à responsabilité limitée fondée le 02 mars 2010 et publication dans le Mémorial C-N° 851.
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère
Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2013099529/12.

(130119910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Immo du Château S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 91.685.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 19 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absences d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- IMMO DU CHÂTEAU SA, avec siège social à L-6450 Echternach, 21 route de Luxembourg, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B91685.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013099566/15.

(130120230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Javac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9656 Harlange, 17, rue Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 96.999.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 19 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absences d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- JAVAC SA, avec siège social à L-9656 Harlange, 17 rue Bierg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B96999.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013099567/15.

(130120216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

LuxCloud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 151.090.

—
A la suite de sa démission, Monsieur Thomas ENGEL n'est plus administrateur de la société LUXCLOUD S.A. depuis le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013099545/12.

(130119572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Bain Capital Everest Manager Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 153.537.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 avril 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013099554/13.

(130120197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Xieon Networks Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 174.826.

EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de la société Xieon Networks Acquisition S.à r.l., en tant qu'associé unique de la Société, est désormais au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2013099582/14.

(130120434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Just Football, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 134.915.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 19 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absences d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- JUST FOOTBALL s.à r.l., avec siège social à L-8522 Beckerich, 6 Jos Seylerstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B134915.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013099568/15.

(130120225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Sympa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5553 Remich, 26-28, Quai de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 155.243.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remisch, le 10 juillet 2013.
Patrick SERRES
Notaire

Référence de publication: 2013099577/12.

(130120165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

agri.capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 140.384.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Juillet 2013.
TMF (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013099583/13.

(130121510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Amstram Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 123.810.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Salomon MARCIANO. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Luxembourg, le 26 juin 2013.
F. DUMONT / B. PRUDHOMME
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013099637/14.

(130121222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Lotus Bleu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9519 Wiltz, 36, route d'Ettelbrück.
R.C.S. Luxembourg B 98.621.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 19 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absences d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- LOTUS BLEU s.à r.l., avec siège social à L-9519 Wiltz, 36 route d'Ettelbruck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B98621

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013099570/15.

(130120219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Aldgate Tower Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 157.558.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013099596/12.

(130121455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Mediterranean Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 117.738.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 19 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absences d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- MEDITERRANEAN SOLUTIONS SA, avec siège social à L-8522 Beckerich, 6 Jos Seylerstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B117738.

Pour extrait conforme

Maître Gilbert REUTER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013099571/15.

(130120228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Anncy Capital S.A. (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.530.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2013.

Ratification de la décision prise par le Conseil d'Administration du 15 mars 2012 de coopter Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I^{er}, L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2016

Pour la société

ANNECY CAPITAL S.A., SPF

Référence de publication: 2013099641/14.

(130121645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

B & L communications, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 61.116.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013099658/13.

(130121064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Toitures Powel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 123.837.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 19 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absences d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- TOITURES POWER s. à r.l., avec siège social à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013099578/15.

(130120229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

A.S.T., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 2, rue Emile Mousel.
R.C.S. Luxembourg B 137.377.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associées du 15 juillet 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire que les associées ont décidé de nommer madame OLIVEIRA DOS SANTOS Ana Livia, demeurant au 10, rue Pierre Anen, L-5813 Fentange, Gérante technique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Ana Livia OLIVEIRA DOS SANTOS
Gérante Technique

Référence de publication: 2013099593/15.

(130121486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Alpha Trains STS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.
R.C.S. Luxembourg B 173.189.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2013099600/12.

(130121035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Alpha Trains EMIL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.
R.C.S. Luxembourg B 173.223.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2013099599/12.

(130121034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Zetland, Société Anonyme de Titrisation.

R.C.S. Luxembourg B 140.688.

La convention de domiciliation du siège social de la société anonyme ZETLAND, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140688 sis a L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, conclue en date du 2 février 2010, a été dénoncée ce jour avec effet immédiat.

Le 11 juillet 2013.

Pour FIDOMES S.A.

Référence de publication: 2013099518/11.

(130120260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Ananya Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.945.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé en date du 16 juillet 2013:

- Acceptation de la démission, avec effet au 23 avril 2013, de Madame Catherine Peuteman, gérant de la société.
- Nomination, avec effet au 23 avril 2013, de Monsieur Barry Black, né le 29 décembre 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013099602/15.

(130121595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

in-edit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 137.714.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099588/10.

(130120992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

CLDF Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 148.842.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099718/9.

(130121716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Diehl Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 3, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 125.640.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099733/9.

(130121573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

ista Holdco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 125.799.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099589/10.

(130120947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

A.P.E.M.H., société cooperative, Société Coopérative.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, Centre A.P.E.M.H., Nossbierg.
R.C.S. Luxembourg B 26.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099591/10.

(130121612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

A.R.T. - Absolute Return Target Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 79.444.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Eric Feyereisen de son poste d'Administrateur de la Société, avec effet au 28 juin 2013.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099592/10.

(130121424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Apollo Asia (Lux) SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.783,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 144.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099605/10.

(130121297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Balber Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.406.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Juillet 2013.

Balber Finance S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager

Référence de publication: 2013099661/14.

(130121144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Barclays Aegis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 270.445,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.153.

Les comptes annuels au 20 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour la société

Gregor McMillan

Gérant

Référence de publication: 2013099662/14.

(130121685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Ashwell Rated S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 107.848.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013099610/10.

(130121317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Auberge THILLSMILLEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 30, rue Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 26.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099612/10.

(130121579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Automobiles Mike RIGALLI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3921 Mondercange, 90, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.339.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099615/10.

(130121181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Abbey Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.269.

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission de la fonction d'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Carine Agostini.

Référence de publication: 2013099618/10.

(130121197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Apache Luxembourg Holdings IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 156.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Apache Luxembourg Holdings IV
Signature

Référence de publication: 2013099604/11.

(130121164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Ashwell Rated S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 107.848.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 18 mars 2013:

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 18 mars 2013.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2013099609/17.

(130121315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Abbey Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 115.269.

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission de la fonction d'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Federigo Cannizzaro di Belmontino.

Référence de publication: 2013099619/10.

(130121197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Centerra Luxembourg (III) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 135.631.

Suite à la liquidation de la société Centerra Luxembourg (II) Sàrl, intervenue le 5 juin 2013, la totalité des 500 (cinq cent) parts de la société a été transférée à AGR Limited.

En conséquence, l'associé unique de la société est le suivant:

AGR Limited

ayant son siège social à

Commerce House, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, BVI-VG1110

Iles Vierges Britanniques

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie CZAPLA-STOEHR.

Référence de publication: 2013099698/16.

(130121275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Audia Plastics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013099614/11.

(130121458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Aztiq Pharma Partners S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099617/11.

(130121314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Abbey Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.269.

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission de la fonction d'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Jean Marc Debaty.

Référence de publication: 2013099620/10.

(130121197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Abbey Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.269.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de notre démission de la fonction de commissaire aux comptes de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Luxembourg International Consulting
Signatures

Référence de publication: 2013099621/12.

(130121197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Abes Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 10, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 155.928.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099622/10.

(130121258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Rive Private Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 178.767.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth of the month of June.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, acting as proxyholder of:

1. Mr Yann THOMAS, investment professional, born on June 27th, 1978 in Paris (France), residing professionally at 30, rue de Lubeck, F-75116 Paris (France), by virtue of a proxy given under private seal on June 12th, 2013;

2. "Capucines Capital Partners", société par actions simplifiée governed by the laws of the Republic of France, established and having its registered office in 42, avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris (France), registered with the Registry of Companies of Paris (France) under number 519 085 724, by virtue of a proxy given under private seal on June 19th, 2013;

3. "Bayspring Financial Services Ltd", governed by the laws of the Chinese Republic, established and having its registered office at Wanchai, Room 1707, 17F, Hartcourt House, Gloucester Road, Hong Kong registered with the Registry of Companies of under number 1384548, by virtue of a proxy given under private seal on June 13th, 2013;

4. "W&P S.A.", established and having its registered office at 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg registered with the Registry of Companies of Luxembourg B.167442, by virtue of a proxy given under private seal on June 19th, 2013.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, represented as aforesaid, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which they deem to incorporate herewith:

Title I. Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a public limited company ("société anonyme") under the name of Rive Private Investment (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified Law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality by a simple decision of the board of directors. If and to the extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office of the Company in any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 4. The object of the Company is the provision of financial advice and services to institutions, family offices and ultra-high net worth individuals in, but not limited to, Private Equity field meaning in non-listed or illiquid securities.

The Company may also, on its behalf, realise the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In addition, the Company may carry out any trading activity, provided that it is not specially regulated.

In general, it may carry out all commercial, financial, movable and immovable transactions directly or indirectly related to the Company's object or that are likely to facilitate or develop it.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The Company's capital is set at one hundred thousand euro (100,000- EUR), divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares. The shares are in registered form. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares. The Company's capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The authorised share capital is set at ten million euro (10,000,000- EUR), consisting of additional ten million (10,000,000) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each.

The authorised share capital and the authorisation to issue shares thereunder are valid for a period of five (5) years starting on the date of incorporation of the Company, unless amended or extended by a general meeting of shareholders of the Company.

The board of directors or one or several delegate(s) appointed by the board of directors may from time to time issue such shares within the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of directors or its delegate(s) may resolve. The board of directors is authorised to suppress, limit or waive any pre-emptive subscription rights of shareholders for any issues of shares within the authorised share capital.

Each time the board of directors or its delegate(s) issues authorised shares and have accepted payment therefor, this article five shall be amended to reflect the result of that issue and the amendment will be recorded by notarial deed at the request of the board of directors or its delegate(s).

Title III. Management

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) director only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority of the votes cast. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of one or more directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 7. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 8. The board of directors shall elect from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of, the majority of the votes cast, or the directors present or represented, respectively, at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues. Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of phone or videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. For the calculation of quorum and majority, the directors participating at the meeting of the board of directors by video conference or by any other telecommunication means permitting their identification are deemed to be present. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation at the meeting of the board of directors whose deliberations should be online without interruption. Such meeting held at distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. The chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

In the event that any director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as director, officer or employee in the other contracting party), such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The preceding paragraph shall not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if it had been passed at a meeting of the board of directors duly convened and held and bear the date of the last signature.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers for day-to-day management, as well as representation of the Company relating to such management, to one or more managers, directors, administrators or other agents, shareholders or otherwise.

Art. 10. The Company will be bound by the joint signature of any two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

Title IV. Supervision

Art. 11. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

Title V. General Meeting

Art. 12. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of March and for the first time in the year 2015. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

Art. 13. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or electronic transmission.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Title VI. Accounting Year, Allocation of Results

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on October 1st and shall terminate on the September 30th of the next year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on September 30th of 2013.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5.00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10.00 %) of the capital of Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may, subject to the conditions set forth by the Law, be paid out upon the decision of the board of directors.

It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. Amendment of Articles

Art. 17. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the Law.

Title IX. Governing law

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provision

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 30th of September 2013.

2) The first annual general meeting shall be held on 2014.

Subscription and liberation

The Articles thus having been established, the one hundred thousand (100,000) shares have been subscribed as follows:

Subscribers	Number of shares	Payment
1. Mr Yann THOMAS, prénommé	33,330 shares	EUR 33,330
2. «Capucines Capital Partners», prénommée	33,330 shares	EUR 33,330
3. “Bayspring Financial Services Ltd”, prénommée	16,670 shares	EUR 16,670
4. “W&P S.A.”, prénommée	16,670 shares	EUR 16,670
Total	100,000	EUR 100,000

The one hundred thousand (100,000) shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of one hundred thousand euro (100,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who states it.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10th 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred and forty five euro (EUR 1,245.-).

Resolutions of shareholders:

The shareholders, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital and considering them as duly convoked, have immediately adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company:

- M. Etienne MOUTHON, born in Paris (France) on February 27th, 1966, residing professionally at 1, place Saint-Gervais CH-1201 Geneva (Switzerland);

- M. Franz BONDY, born in Berlin (Deutschland) on July 20th 1955, residing professionally at 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

- M. Peter BUN, born in Tilburg (Netherlands) on August 26th, 1969, residing professionally at 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

- M. Olivier GOY, born in Annemasse (France) on March 22nd, 1974, residing professionally at 42, Avenue Raymond Poincaré, F-75116 Paris (France);

- M. Yann THOMAS, born in Paris (France) on June 27th, 1978, residing professionally at 30, rue de Lubeck, F-75116 Paris (France).

2. "RSM Audit Luxembourg S.à r.l." established and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 113 621 has been appointed as statutory auditor.

3. The mandates of directors and the statutory auditor will be completed at the end of Annual General Meeting 2014.

4. The registered office of the Company is established at 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. Monsieur Yann THOMAS, entrepreneur, né le 27 juin 1978 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle à 30, rue de Lubeck, F-75116 Paris (France), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 juin 2013;

2. «Capucines Capital Partners», une société par actions simplifiée régie par les lois de la République française, établie et ayant son siège social à 42, avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris (France), inscrite au Registre des Sociétés de Paris (France) sous le numéro 519 085 724, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 juin 2013;

3. «Bayspring Financial Services Ltd», régie par les lois de la République populaire de Chine, établie et ayant son siège social à Wanchai, Room 1707, 17F, Hartcourt House, Gloucester Road, Hong Kong inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro 1384548, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 juin 2013;

4. «W&P S.A.», établie et ayant son siège social au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 167.442, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 juin 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'établir ainsi qu'il suit l'acte de constitution d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions émises une société anonyme sous la dénomination de Rive Private Investment (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans cette commune par une simple décision du conseil d'administration. Si et dans la mesure permise par la Loi, le conseil d'administration peut décider de transférer le siège social de la Société dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans la forme exigée pour la modification des Statuts

Art. 4. L'objet de la Société est de fournir des conseils et de services financiers aux institutions, aux "family offices" et à des particuliers très fortunés relatifs, notamment, au domaine du private equity c'est-à-dire des titres non cotés ou non liquides.

La Société peut également en son nom, acquérir, gérer, la valoriser et l'aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres titres par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, valoriser et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société peut acquérir, gérer, valoriser et aliéner des immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger. En outre, la Société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), divisé en cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale un euro (1,- EUR) chacune. Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions. Les titres seront émis sous forme nominative. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi. Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR), consistant en dix millions (10.000.000) actions supplémentaire, chacune d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR).

La durée du capital autorisé et de l'autorisation d'émettre des actions y relatives est fixée pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de constitution de la Société, sous réserve d'une modification ou d'une prorogation par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration ou un ou plusieurs délégués nommés par le conseil d'administration peuvent émettre de temps à autres des actions du capital autorisé, aux moments, et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) pourront décider. Le conseil d'administration est autorisé à supprimer, limiter ou de renoncer aux droits de souscription préférentiel des actionnaires pour toute émission d'actions dans le cadre du capital autorisé.

A chaque fois que le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) ont émis des actions autorisées et ont accepté le paiement relatif, cet article 5 sera modifié pour refléter le résultat de cette émission et cette modification sera constatée par acte notarié à la demande du conseil d'administration ou de son (ses) délégué(s).

Titre III. Administration

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, lors d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui constatera l'existence de plus d'un actionnaire dans la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans et resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des voix émises. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un ou plusieurs administrateurs devient vacant à la suite de décès, de départ à la retraite ou autrement, les administrateurs restant peuvent à la majorité des voix coopter un administrateur qui comblera cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et réunions du conseil d'administration; en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par un vote, de la majorité des voix, ou des administrateurs présents ou représentés respectivement à ladite réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci. Sauf s'il y a urgence auquel cas la nature et le motif de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être dérogé à cet avis de convocation moyennant accord de chaque administrateur confirmé par écrit ou par fax, télégramme ou télex. Des convocations distinctes ne sont pas requises pour les réunions auxquelles tous les administrateurs sont présents ou représentés et qu'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'agenda ainsi que pour les réunions qui se déroulent aux heures et places déterminées dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par téléphone ou visioconférence ou par des moyens de télécommunication similaires permettant son identification. Pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification sont supposés présents. Ces moyens de communication devront satisfaire aux caractéristiques techniques assurant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations doivent être retransmises sans interruption. Une réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration sera signé par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé cette réunion, ou par deux administrateurs.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction (autre que celle émanant en vertu du fait qu'il est administrateur, agent ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur doit faire connaître ce conflit au conseil d'administration et ne délibérera pas ou ne votera pas à propos de cette transaction, et cet intérêt sera rapporté à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le paragraphe précédent ne s'applique pas lorsque la décision du conseil d'administration se rapporte à des opérations courantes exécutées dans des conditions normales.

Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs gérants, administrateurs, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou personnes auxquelles ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Titre IV. Surveillance

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les réviseurs d'entreprises agréées et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée annuelle se réunit à Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1^{er} lundi du mois de mars et pour la première fois en l'an 2015. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut être tenue à l'étranger, si selon l'avis final et définitif du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres assemblées des actionnaires peuvent être tenues aux endroits et heures indiqués dans les avis de convocation.

A moins que la loi ou les statuts n'en disposent autrement, les décisions lors des réunions des actionnaires dûment convoquées sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Art. 13. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir ou ratifier les actes concernant les opérations de la Société.

Le quorum et les délais de convocation requis par la loi régiront la convocation à et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, à moins qu'il ne soit disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à un vote. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires en nommant un mandataire par écrit, fax, câble, téléphone, télex ou autre moyen électronique.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires afin de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

Titre VI. Année Sociale, Répartition Des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la Société commencera le 1 octobre et se terminera le 30 septembre de l'année qui suit, excepté pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la société et qui se terminera le 30 septembre 2013.

Art. 15. Après déduction de toutes les dépenses de la Société et des amortissements, l'excédent positif du bilan constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) qui seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social de la Société, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Des dividendes intérimaires peuvent être payés par décision du conseil d'administration, sous réserve du respect des conditions prévues par la Loi.

Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Modification des statuts

Art. 17. Ces Statuts peuvent être modifiés à tout moment par l'assemblée des actionnaires, au quorum et à la majorité prévus par la Loi.

Titre VIII. Loi applicable

Art. 18. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront régies par la Loi.

Disposition transitoire

- 1) Le premier exercice social commencera le jour des présentes et se terminera le 30 septembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les cent mille (100.000) actions ont toutes été souscrites comme suit:

Souscripteurs:	Nombre d'actions	Prix d'acquisition
1. M. Yann THOMAS, prénommé	33.330 actions	EUR 33.330
2. «Capucines Capital Partners», prénommée	33.330 actions	EUR 33.330
3. «Bayspring Financial Services Ltd», prénommée	16.670 actions	EUR 16.670
4. «W&P S.A.» prénommée.	16.670 actions	EUR 16.670
Total	100.000 actions	EUR 100.000

Les cent mille (100.000) actions ont été intégralement libérées moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de cent mille euros (100.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cent quarante-cinq euros (1.245,- EUR).

Résolutions des actionnaires

Les actionnaires, représentés comme ci-avant et représentant la totalité du capital souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Sont nommés administrateurs de la Société:

- Etienne Mouthon, né à Paris (France) le 27 février 1966, demeurant professionnellement à 1, place Saint-Gervais CH-1201 Geneva (Suisse);
- Franz Bondy, né à Berlin le 20 juillet 1955, demeurant professionnellement à 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- Peter Bun, né à Tilburg (Pays-Bas) le 26 août 1969, demeurant professionnellement à 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- Olivier Goy, né à Annemasse (France), le 22 mars 1974, demeurant professionnellement à 42, Avenue Raymond Poincaré, F-75116 Paris (France)
- Yann Thomas, né à Paris (France) le 27 juin 1978, demeurant professionnellement à 30, rue de Lubeck, F-75116 Paris (France).

2. «RSM Audit Luxembourg S.à r.l.» établit et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrit au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113 621 a été nommé réviseur d'entreprises agréé.

3. Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise agréé s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

4. Le siège social de la société est établi au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Dont acte, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26/06/2013. Relation: LAC/2013/29324. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/07/2013.

Référence de publication: 2013102661/482.

(130124423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Riggi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 12, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 178.771.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. Mademoiselle Jessica RIGGI, Esthéticienne, demeurant à F-57480 SIERCK LES BAINS, 14 rue de l'Europe, ici représentée par Monsieur Patrick BELOTTI, administrateurs de sociétés, demeurant professionnellement à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Esch-sur-Alzette, le 04/07/2013, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. Madame Line RIGGI, employée privée, demeurant à CH-1867 Ollon VD, 2, Place de l'Hôtel de Ville, ici représentée par Monsieur Patrick BELOTTI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Esch-sur-Alzette, le 04/07/2013, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants représentés comme il vient d'être dit, déclarent vouloir constituer entre eux, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de «RIGGI S.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet:

- Les conseils; la promotion et la commercialisation de prestations d'esthétiques;
- L'achat et la vente de produits cosmétiques;
- L'achat et la vente de tous matériels d'esthétique.

La communication et le marketing ainsi que le conseil en publicité, l'organisation de campagnes publicitaires, les créations publicitaires, la gestion de budgets publicitaires.

Elle peut faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement.

La création, l'acquisition, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de tout autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000.-) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT CINQUANTE EUROS (EUR 150.-), chacune.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1. Mademoiselle Jessica RIGGI, préqualifiée,	20 parts
2. Madame Line RIGGI, préqualifiée,	80 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

Est nommée gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

- Mademoiselle Jessica RIGGI, prédite.

Est nommée gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

- Madame Line RIGGI, prédite.

Lesquels pourront engager la Société sous leurs signatures conjointes, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

L'adresse du siège social de la société est établie à:

- L- 4303 Esch-sur-Alzette, 12, rue des Remparts.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BELOTTI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19/07/2013. Relation: EAC/2013/9533. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102709/106.

(130124515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Redi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 138.402.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Francesca Maria ZANASI, avocate, avec adresse professionnelle au 10, Via Vincenzo Bellini, 1-20122 Milan, Italie,

ici représentée par Mademoiselle Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme REDI INVESTMENTS S.A., (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138.402, a été constituée par Me Jean SECKLER, alors notaire de résidence à Junglinster en date du 30 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1343 du 2 juin 2008. Les statuts n'ont jamais été modifiés.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par AbaCab S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L- 2121 Luxembourg-Kirchberg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation au 30 avril 2013 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 800,- EUR et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marie-Hélène GONCALVES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juin 2013. Relation GRE/2013/2576. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013102670/59.

(130124946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Riddick SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.978.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le dixième jour de juillet.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ICS (OVERSEAS) LIMITED, avec siège social au 80 Strafford Gate, Potters Bar, Hertfordshire EN6 1PG, enregistrée auprès du Registre de Commerce du Royaume-Uni sous le numéro 07687461,

ici représentée par Madame Fabienne Perusini, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société anonyme RIDDICK SPF, S.A., Société de gestion de patrimoine familial, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 166978 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, de résidence à Niederanven en date du 9 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 852 du 31 mars 2012 (la «Société»),

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000) représenté par deux cent vingt-cinq (225) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société, MORWELL LIMITED, société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175, Road Town, certificat d'incorporation numéro 350391.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

7- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation CENTRAL SERVICE ORGANISATION LIMITED, ayant son siège social au 3 Glynstell Road Nottage Porthcawl CF36 3NN Mid Glamorgan Wales, certificat d'incorporation numéro 3568847, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à CENTRAL SERVICE ORGANISATION LIMITED, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation et le rapport du liquidateur après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

9- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fabienne Perusini, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 juillet 2013. LAC / 2013/ 32391. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102708/61.

(130124698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Atlantico Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 125.378.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 juillet 2013, Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, administrateur démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Pour: ATLANTICO INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013099652/17.

(130121351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Silverline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.762.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B74676,

here represented by Mrs. Mélanie Muller, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in on July 5, 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Silverline S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

13.2 The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("causes légitimes").

13.3 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

13.4 The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

13.5 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.6 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the

reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers any resolutions of the board of managers may only be taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented). The chairman, if any, shall have a casting vote. If a quorum is not obtained the managers present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

17.6 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by any two (2) managers or by an A and a B manager, should different classes of managers exist. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or, should different classes of managers exist, by the joint signature of one class A and one class B managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (reviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and Allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December of the same year.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by AIM Services S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Catherine Koch, born in Sarreguemines, France, on 12 February 1965, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as manager of the Company for an unlimited term.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois de juillet,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B74676,

dûment représentée par Madame Mélanie Muller, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 5 juillet 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Silverline S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour vérification. Ce registre contient toute l'information requise par la Loi. Des certificats d'enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à l'égard de la Société et des tiers après la notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 Dans l'hypothèse d'un décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être transférées au nouvel associé uniquement à condition d'agrément d'un tel transfert par les associés à une majorité des trois quarts du capital social des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives autrement prises en assemblée générale peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre expressément formulés et donnera son vote par écrit.

8.4 S'il y a associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi et les présentes statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans la mesure où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, au moins une assemblée générale des associés est tenue au Luxembourg au siège social de la Société ou à un autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale dans les six mois suivants la fin de chaque exercice sociale. D'autres/ Des assemblées générales d'associés peuvent être tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations aux assemblées. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par ces statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance**Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

13.2 Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

13.3 En cas de pluralité de gérants, la société est administrée par un conseil de gérance qui pourra être composé de différentes classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

13.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte authentique ou sous seing privé.

13.5 Si la Société est gérée par un gérant unique, selon le contexte et si applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément utilisé dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

13.6 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Election, Révocation des administrateurs et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(vent) être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'une place de gérant.

15.1 Si la place d'un gérant est vacant suite au décès, à l'incapacité légale, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder le mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés, laquelle décidera le remplacement permanent conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Si la vacance se produit alors qu'il y a un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrite de toute réunion du conseil de gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au préalable par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document en sera suffisamment preuve. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les gérants du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance, mais non pas tous les membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Le président du conseil de gérance, le cas échéant, a une voix prépondérante. Si un quorum n'est pas atteint, les gérants présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

17.6 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, s'il y en a ou en son absence par le président temporaire s'il y en a, et le secrétaire ou par deux (2) gérants présents ou par un gérant A et un gérant B si plusieurs classes de gérants existent. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou, si plusieurs classes de gérants existent, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

E. Audit et Surveillance

Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires aux comptes et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaires a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

22.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et autant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé accepte l'affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance et montrant que des fonds disponibles pour la distribution. Le montant destiné à la distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légalement obligatoire ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre de la même année.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites de la manière suivante:

- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par AIM Services S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500)

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.800.-.

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
2. Catherine Koch, née à Sarreguemines, France, le 12 février 1965, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommée gérant pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32518. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102733/523.

(130124070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Sun Constellation Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.683.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Sun Constellation Luxco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.683 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on May 24, 2013, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation.

THERE APPEARED:

Rotary Vortex Limited, a company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at Unit 7602B-7604A 76/F ICC 1 Austin Road West, Kowloon, Hong Kong and registered with the Companies Register of Hong Kong under number 1027040 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Mariette Schou, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 12th, 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may consider the items of the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. introduction of the United States dollars (USD) as official and accounting currency of the Company effective as of today and conversion of all euro (EUR) (and other denomination) amounts into United States dollars (USD);

2. (i) conversion of the currency of the subscribed share capital of the Company from euro (EUR) to United States dollars (USD) and (ii) setting of the number of shares of the Company;

3. (i) increase of the share capital of the Company up to twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) and (ii) setting of the nominal value of the shares of the Company at one United States dollar (USD 1.-) each;

4. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 3. above by a contribution in cash;

5. subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above changes;

6. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to effect and record the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the new par value of the shares, the exchange and replacement of the existing shares by the new shares and the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

7. miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) introduce the United States dollars (USD) as official and accounting currency of the Company with effect from the date hereof and (ii) convert the share capital currency from euro (EUR) into United States dollars (USD).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the subscribed share capital of the Company into United States dollars (USD) by using the exchange rate published by the European Central Bank on July 12, 2013, and according to which EUR 1.- is the equivalent of USD 1.3034 (evidence of which has been given to the undersigned notary and will remain attached to the present deed) i.e. from twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) into sixteen thousand twelve hundred ninety-two United States dollars fifty cents (USD 16,292.50).

The Sole Shareholder resolves to set the share capital of the Company to sixteen thousand twelve hundred ninety-two United States dollars fifty cents (USD 16,292.50) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand seven hundred seven United States dollars fifty cents (USD 3,707.50) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixteen thousand twelve hundred ninety-two United States dollars fifty cents (USD 16,292.50), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, without nominal value to twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), by way of the issue of seven thousand five hundred (7,500) new shares of the Company, having the same rights and obligations as the existing shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder represented as stated above declares to subscribe for seven thousand five hundred (7,500) new shares without nominal value, and fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two thousand eight hundred forty-four euro forty-eight cents (EUR 2,844.48) being the USD/EUR equivalent of three thousand seven hundred seven United States dollars fifty cents (USD 3,707.50) by using the exchange rate published by the European Central Bank on July 12, 2013 and according to which EUR 1.- equal to USD 1.3034, which shall be fully allocated to the share capital account of the Company.

The euro equivalent of three thousand seven hundred seven United States dollars fifty cents (USD 3,707.50) is at the free disposal of the Company evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the par value of the shares of the Company at one United States dollar (USD 1.-) each.

Sixth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall forthwith be read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to effect and record the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the new par value of the shares at one United States dollar (USD 1.-) each, the exchange and replacement of the existing shares by the new shares and the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, is approximately nine hundred and fifty euro (EUR 950.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Sun Constellation Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.683 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 mai 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Société et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

A COMPARU:

Rotary Vortex Limited, une société constituée selon les lois de Hong Kong, dont le siège social est établi au Unit 7602B-7604A 76/F ICC 1 Austin Road West, Kowloon, Hong Kong et immatriculée au Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1027040 (l'Associé Unique)

ici représentée par Mme Mariette Schou, employée privée ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 12 juillet 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-après reproduit;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. introduction du dollar américain (USD) en tant que devise officielle et comptable de la Société prenant effet à partir d'aujourd'hui et conversion des montants en euro (EUR) (et autre dénomination) en dollars américains (USD);

2. (i) conversion de la devise du capital social souscrit de la Société de l'euro (EUR) au dollar américain (USD) et (ii) fixation du nombre de parts sociales de la Société;

3. (i) augmentation du capital social de la Société à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) et (ii) fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un dollar américain (USD 1,-) chacune;

4. souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises mentionnées au point 3. ci-dessus par un apport en numéraire;

5. modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus;

6. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tous les gérants de la Société et/ou employé d'Intertrust (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société, la fixation de la nouvelle valeur nominale des parts sociales, l'échange et le remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales et l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

7. divers.

III. Que l'Assemblée a adopté les résolutions suivante:

Première résolution

L'Associé Unique décide (i) d'introduire le dollar américain (USD) en tant que devise officielle et comptable de la Société prenant effet à partir de la date des présentes et (ii) de convertir la devise du capital social de l'euro au dollar américain (USD).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société en dollars américains à l'aide du taux de change publié par la banque centrale européenne le 12 juillet 2013, et par lequel EUR 1,- est l'équivalent de USD 1,3034 (dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant et restera annexée au présent acte) i.e. de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à seize mille deux cent quatre-vingt-douze dollars américains et cinquante cents (USD 16.292,50).

L'Associé Unique décide de fixer le capital social de la Société à seize mille deux cent quatre-vingt-douze dollars américains et cinquante cents (USD 16.292,50) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trois mille sept cent sept dollars américains et cinquante cents (USD 3.707,50) afin de le porter de son montant actuel de seize mille deux cent quatre-vingt-douze dollars américains et cinquante cents (USD 16.292,50), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), par l'émission de sept mille cinq cents (7,500) nouvelles parts sociales de la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à sept mille cinq cents (7,500) nouvelles parts sociales, sans désignation de valeur nominale et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille huit cent quarante-quatre euros et quarante-huit cents (EUR 2844,48), étant l'équivalence USD/EUR de trois mille sept cent sept dollars américains et cinquante cents (USD 3.707,50) selon le taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 12 juillet 2013 et par lequel EUR 1,- est l'équivalent de USD 1,3034 qui sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant en euro équivalent à trois mille sept cent sept dollars américains et cinquante cents (USD 3.707,50) est à la libre disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales de la Société à un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et accorde et autorise tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société, la fixation de la nouvelle valeur nominale des parts sociales à un dollar américain (USD 1,-) chacune, l'échange et le remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales et à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun points à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Frais

Le montant total des frais, fournitures, rémunérations ou dépenses, de quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou pour lesquels elle est tenue responsable, est d'environ neuf cents cinquante euros (EUR 950.-).

Le notaire soussigné, qui connaît et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: M. SCHOU, Jean SECKLER.

Enregistré à Echternach, le 18 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1311. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102744/211.

(130124693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Commodities S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Aabar Commodities S.à r.l.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.824.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013099701/13.

(130121691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Smiths Detection (Operations & Services) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.361.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen.

On the nineteenth day of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The Company Smiths Detection International Luxembourg S.à r.l.,

having its registered office at 21 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B106277,

here represented by Mrs Ekaterina DUBLET, jurist, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) Smiths Detection (Operations & Services) Luxembourg S.à r.l., with registered office at L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg number B115361, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary in Luxembourg, on the 13th, March 2006, published in the Mémorial C number 1169 of the 16th, June 2006.

II.- That the capital of the company Smiths Detection (Operations & Services) Luxembourg S.à r.l., pre-named, presently amounts to twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (25.- EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company Smiths Detection (Operations & Services) Luxembourg S.à r.l..

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company Smiths Detection (Operations & Services) Luxembourg S.à r.l., which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the company Smiths Detection (Operations & Services) Luxembourg S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le dix-neuf juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société Smiths Detection International Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 21 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B106277,

ici dûment représentée par Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée Smiths Detection (Operations & Services) Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg numéro B115361, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1169 du 16 juin 2006.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée Smiths Detection (Operations & Services) Luxembourg S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société Smiths Detection (Operations & Services) Luxembourg S.à r.l..

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société Smiths Detection (Operations & Services) Luxembourg S.à r.l. qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la société Smiths Detection (Operations & Services) Luxembourg S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français, à la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

105450

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juin 2013. Relation GRE/2013/2569. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013102735/93.

(130123894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Redevco Asian Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.727.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 28 juin 2013 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013, le Conseil d'Administration se compose de:

- Fabrice HUBERTY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, Président du Conseil.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1st floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Angleterre.

- Johny SERE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

- Marcel EGGENKAMP, administrateur de sociétés, 224 Wibautstraat, 1097 DN Amsterdam, Pays-Bas.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2013:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Référence de publication: 2013099336/22.

(130119588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Telenet International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 155.066.

—
In the year two thousand thirteen,

on the twelfth day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

were taken these resolutions (the Resolutions) by the sole shareholder of "Telenet International Finance S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 17 August 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 October 2010, number 2122. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to several notarial deeds and for the last time according to a notarial rectification deed enacted by the undersigned notary on 17 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 31 May 2012, number 1346.

IT APPEARS:

"Telenet NV", a public company limited by shares (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office at Liersesteenweg 4, B-2800 Mechelen, Belgium, registered under number RPR 0473.416.418 (the Sole Shareholder);

here represented by Ms Tina FETTES, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 12 of the Articles and articles 200-1 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of three hundred ninety-three million Euros (EUR 393,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from

its present amount of two million thirty-one thousand Euros (EUR 2,031,000.-), represented by one thousand (1,000) shares without nominal value, to three hundred ninety-five million thirty-one thousand Euros (EUR 395,031,000.-) represented by one thousand (1,000) shares without nominal value, without issuance of new shares, but by increasing the accounting par value of the existing shares.

The Sole Shareholder acknowledges that, as a consequence thereof, the share capital of the Company is now set at three hundred ninety-five million thirty-one thousand Euros (EUR 395,031,000.-) represented by one thousand (1000) shares without nominal value.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to fully pay up the increase of the accounting par value of the shares by a contribution in kind consisting of part of a receivable the Sole Shareholder holds against the Company for an aggregate amount of three hundred ninety-three million euro (EUR 393,000,000.-) (the Receivable), to be allocated to the share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced to the undersigned notary by, inter alia, (i) the balance sheet of the Sole Shareholder dated 30 April 2013 (the Balance Sheet) and signed for approval by the management of the Sole Shareholder, and (ii) a certificate issued on 27 June 2013 by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the Company. It results from such certificate that, as the date of such certificate:

1) "the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown in the attached balance sheet under line item item 41 "Other amounts receivable within one year, containing amongst others line item 416071 "R/C Cash-pool Telenet International Finance";

2) the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable in the framework of the Contribution;

3) the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

4) based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company is valued, pursuant to the attached Balance Sheet, at least three hundred ninety-three million euro (EUR 393,000,000.-), and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

5) the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company in the framework of the Contribution and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability in the framework of the Contribution; and

6) all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Civil Code."

Such certificate and copy of the Balance Sheet, after signature *ne varietur* by the proxy holder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles, which should hence be read:

" **5.1.** The share capital is set at three hundred ninety-five million thirty-one thousand Euros (EUR 395,031,000.-), represented by one thousand (1,000) shares in registered form without par value each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and (ii) empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above share capital increase in the register of shareholders of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to insert in Article 5 of the Company's Articles of incorporation six (6) new paragraphs, namely 5.3 to 5.8, which shall read as follows:

" **5.3.** The General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles, may decide to reduce the share capital. The convening notice shall specify the purpose of the reduction and how it is to be carried out.

5.4. If the reduction is to be carried out by means of a repayment to shareholders, creditors whose claims predate the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the minutes of such General Meeting may, within 30 days from such publication, apply for the constitution of security to the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters. The president may only

reject such an application if the creditor already has adequate safeguards or if such security is unnecessary, having regard to the assets of the Company.

5.5. No payment may be made until such time as the creditors have obtained satisfaction or until the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters, has ordered that their application should not be acceded to.

5.6. The provisions of articles 5.4 and 5.5 above do not apply in cases of reduction in the share capital whose purpose is (i) to offset losses incurred which are not capable of being covered by means of other own funds or (ii) to include sums of money in a reserve, provided that as a result of such operation, the reserve does not exceed 10% of the reduced share capital.

5.7. Except in the event of a reduction in the share capital in accordance with articles 5.4 and 5.5, the reserve may not be distributed to shareholders. It may be used only for off-setting losses incurred or for increasing the share capital by the capitalisation of reserves.

5.8. Where the reduction of capital results in the share capital being reduced below the legally prescribed minimum, the General Meeting must at the same time resolve to increase the share capital up to the required minimum level."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Sole Shareholder or charged to the Sole Shareholder as a result of these Resolutions is estimated at approximately six thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by its surnames, name, civil status and residence the proxy holder signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été prises les présentes résolutions (les Résolutions) de l'associé unique de «Telenet International Finance S.à r.l.», une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié reçu en date du 17 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 8 octobre 2010 sous le numéro 2122. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant plusieurs actes notariés et pour la dernière fois suivant un acte rectificatif reçu par le notaire soussigné à la date du 17 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 31 mai 2012 sous le numéro 1346.

A COMPARU:

«Telenet NV», une société anonyme constituée et existante sous les lois de Belgique, dont le siège social se situe à Liersesteenweg 4, B-2800 Mechelen, Belgique, immatriculée sous le numéro RPR 0473.416.418 (l'Associé Unique);

représentée par Maître Tina FETTES, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, par voie de procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes, conformément aux dispositions l'article 12 des Statuts et des articles 200-1 et 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-treize millions euros (EUR 393.000.000,-) afin de porter le montant du capital social actuel de deux millions trente et un mille euros (EUR 2.031.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales sans valeur nominale à trois cent quatre-vingt-quinze millions trente et un mille euros (EUR 395.031.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales sans valeur nominale, sans émission de nouvelles parts sociales, mais par augmentation du pair comptable des parts sociales existantes.

L'Associé Unique prend note que, en conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève désormais à trois cent quatre-vingt-quinze millions trente et un mille euros (EUR 395.031.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales sans valeur nominale.

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus déclare payer l'augmentation du pair comptable des parts sociales existantes par un apport en nature consistant en une partie de la créance détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société pour un montant total de trois cent quatre-vingt-treize millions euros (EUR 393.000.000,-) (la Créance), qui sera versée sur le compte de capital-actions de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est prouvée au notaire instrumentant par, entre autres, (i) le bilan de l'Associé Unique en date du 30 avril 2013 (le Bilan) et signé pour approbation par la gérance de l'Associé Unique, et (ii) un certificat émis le 27 juin 2013 par la gérance de l'Associé Unique, reconnu et approuvé par la Société. Il résulte d'un tel certificat qu'à la date de celui-ci:

1) la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est indiquée dans le bilan annexé datés sous le point 41 «créance dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an» contenant entre autre la ligne 416071 «R/C Cash-pool Telenet International Finance»;

2) l'Associé Unique est l'unique propriétaire de la Créance, il est le seul autorisé à détenir la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance dans le cadre de l'Apport;

3) la Créance est certaine, liquide et exigible;

4) sur base des principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, la Créance apportée à la Société est évaluée, conformément au Bilan annexé, à au moins trois cent quatre-vingt-treize millions euros (EUR 393.000.000,-) et depuis le Bilan, aucun changement qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'est intervenu;

5) la Créance apporté à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société dans le cadre de l'Apport et n'est soumis à aucune restriction ni grevé d'un quelconque gage ou droit préférentiel limitant sa cessibilité dans le cadre de l'Apport; et

6) toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance apporté à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et au moment de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance, qui sera éteinte par confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-quinze millions trente et un mille euros (EUR 395.031.000,-), représenté par 1.000 (mille) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de (i) modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et (ii) donner pouvoir et autoriser chaque gérant de la Société et/ou employé de Loyens & Loeff in Luxembourg, agissant individuellement, à procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de l'augmentation du capital social dans le registre des associés de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer dans l'article 5 des statuts de la Société six (6) nouveaux paragraphes, à savoir les paragraphes 5.3 à 5.8., rédigés comme suit:

« **5.3.** L'Assemblée Générale peut décider la réduction du capital social aux conditions prévues pour la modification des statuts. La convocation indique le but de la réduction et la manière dont elle sera opérée.

5.4. Si la réduction doit se faire par un remboursement aux actionnaires, les créanciers dont la créance est antérieure à la date de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du procès-verbal de délibération de l'Assemblée Générale peuvent, dans les 30 jours à compter de cette publication, demander au magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référés, la constitution de sûretés. Le président ne peut écarter cette demande que si le créancier dispose de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires compte tenu du patrimoine de la société.

5.5. Aucun paiement ne pourra être effectué, tant que les créanciers n'auront pas obtenu satisfaction ou que le magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référés n'aura pas décidé qu'il n'y a pas lieu de faire droit à leur requête.

5.6. Les dispositions des articles 5.4 et 5.5 ne s'appliquent pas en cas de réduction du capital social ayant pour but (i) de compenser les pertes subies et non susceptibles d'être absorbées par d'autres fonds propres ou (ii) d'incorporer des sommes dans une réserve, à condition que par suite de cette opération, le montant de cette réserve ne dépasse pas 10 % du capital social réduit.

5.7. Cette réserve ne peut, sauf en cas de réduction du capital social dans les conditions des articles 5.4 et 5.5, être distribuée aux actionnaires. Elle ne peut être utilisée que pour compenser des pertes subies ou pour augmenter le capital social par incorporation de réserves.

5.8. Lorsque la réduction de capital aboutit à ramener celui-ci à un montant inférieur au minimum légal, l'Assemblée Générale doit en même temps décider une augmentation de capital à due concurrence..»

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incomberont à l'Associé Unique ou qui seront mis à sa charge du fait de ces Résolutions s'élève à environ six mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses prénoms, nom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent acte notarié original.

Signé: T. FETTES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9311. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

Référence de publication: 2013102789/209.

(130124673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Berenberg Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 73.663.

Im Jahr zweitausendunddreizehn, am dritten Juli,

vor dem unterzeichnenden Notar Joelle BADEN, mit Amtssitz in L-1212 Luxembourg 17, rue des Bains.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft BERENBERG LUX INVEST S.A., mit Sitz in L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II, gegründet gemäß notarieller Urkunde am 6. Januar 2000, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Societes et Associations, Nummer 141 vom 12. Februar 2000 und zuletzt geändert durch außerordentliche Generalversammlung vom 19. Dezember 2012, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Societes et Associations, Nummer 3110 vom 31. Dezember 2012, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird um 10.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Harald Wörister, Privatangestellter, geschäftsansässig in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Cheryl Geschwind, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Anja Kilburg, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg.

Nach der Bildung des Verwaltungsvorstandes der außerordentlichen Generalversammlung stellt der Vorsitzende Folgendes fest:

I. Dass aus einer von den Aktionären beziehungsweise deren Bevollmächtigten unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten. Die von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes ne varietur paraphierte Präsenzliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Dass die Tagesordnung der außerordentlichen Gesellschafterversammlung wie folgt lautet:

1. Beschluss hinsichtlich der Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.
2. Ernennung eines Liquidators sowie Festsetzung seiner Kompetenzen.
3. Sonstiges.

III. Gemäß dem Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ist die außerordentliche Generalversammlung nur dann ordnungsgemäß beschlussfähig, wenn mindestens 50% des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Die Beschlüsse sind des Weiteren mit mindestens zwei Dritteln der wirksam abgegebenen Stimmen der Aktionäre zu fassen.

IV. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche in Umlauf befindlichen Aktien bei der Versammlung vertreten sind, die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und beschlussfähig ist.

V. Als dann werden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

105455

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, Herrn Harald Wörister, geboren in Dillingen-Saarland (Deutschland), am 13. Januar 1962, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied, geschäftsansässig in 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxemburg zum Liquidator der Gesellschaft zu bestellen.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Art. 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften für einen Liquidator vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator erhält für seine Tätigkeit im Rahmen dieser Liquidation keine gesonderte Vergütung.

Zum dritten Tagesordnungspunkt „Sonstiges“ gibt es keine Wortmeldungen. Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung für beendet.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg-Stadt, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. WÖRISTER, C. GESCHWIND, A. KILBURG und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 5 juillet 2013. LAC/2013 /31289. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 30. Juli 2013.

Référence de publication: 2013103013/60.

(130125842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Ciné Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 75.068.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 juillet 2013:

- Le mandat d'Administrateur de la société anonyme de droit belge CINE-INVEST BRUGGE, ayant son siège social à B-1653 Dworp, 7 Fazantenlaan, inscrite aux annexes du Moniteur belge sous le numéro BE 0479 125 857 a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- Le mandat d'Administrateur la société anonyme de droit belge ESKIMMOS, ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 29, Quai du Commerce, inscrite aux annexes du Moniteur belge sous le numéro BE 859 680 613 a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- Le mandat d'Administrateur de la société en commandite simple de droit belge ARGOS FINANCE, ayant son siège social à B-1653 Dworp, 7 Fazantenlaan, inscrite aux annexes du Moniteur belge sous le numéro BE 476 345 521 a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- Le mandat d'Administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois ENTRACTE S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87 054 a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- Le mandat de Commissaire de la société anonyme de droit luxembourgeois LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.797 a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 juillet 2013:

- La société en commandite simple de droit belge ARGOS FINANCE, prénommée, a été désignée comme Président du Conseil d'Administration de la Société pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- La société anonyme de droit belge ESKIMMOS, prénommée, a été nommée comme Administrateur-délégué pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué.

- La société anonyme de droit belge CINE-INVEST BRUGGE, prénommée, a désigné Monsieur Jean-Max ELIZÉ, chef d'entreprise, demeurant à B-1653 Dworp, 7, Fazantenlaan, comme représentant permanent pour la durée de son mandat d'Administrateur.

- La société anonyme de droit belge ESKIMMOS, prénommée, a désigné Monsieur Luc VAN DE CASSEYE, chef d'entreprise, demeurant à B-9550 Herzele, Doornstraat 80, comme représentant permanent pour la durée de son mandat d'Administrateur et d'Administrateur-délégué.

- La société en commandite simple de droit belge ARGOS FINANCE, prénommée, a désigné Monsieur Jean-Max ELIZÉ, chef d'entreprise, demeurant à B-1653 Dworp, 7, Fazantenlaan, comme représentant permanent pour la durée de son mandat d'Administrateur.

- La société anonyme de droit luxembourgeois ENTRACTE S.A., prénommée, a désigné Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, comme représentant permanent pour la durée de son mandat d'Administrateur.

- Le siège social de la Société est transféré au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2013. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013103087/47.

(130125663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Atelier 70- Architecture et Urbanisme S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 192, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.395.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 4 avril 2013

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «ATELIER 70- ARCHITECTURE ET URBANISME S.à.r.l.», tenue en l'étude du notaire Anja HOLTZ, de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 4 avril 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 5 avril 2013 (Relation: EAC/2013/4594):

Première résolution

L'assemblée générale décide de nommer un second gérant technique.

Ainsi, Monsieur Oliver OFFERMANN, prêtre, gérant administratif, est également nommé gérant technique au côté de Monsieur Jean Henri OFFERMANN, prêtre, gérant technique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le pouvoir de signature des gérants.

Désormais la société se trouve valablement engagée par la signature individuelle et indépendante de l'un des gérants de la société.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013099651/22.

(130120906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Agilis Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 146.306.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social, le 04 juillet 2013

Pierre WOLFF, Beim Kinnebesch, 39 à L-8615 Platen, est démissionnaire de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A

Référence de publication: 2013099628/12.

(130121569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.
